

Commune de DANJOUTIN

Plan Local d'Urbanisme

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE

- Mise à disposition du public*
- Approbation*

Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale  
(MRAe)

AVRIL 2025

## Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Danjoutin (90)

Avis étudié à la demande de la commune de Danjoutin (Territoire de Belfort)

Avis tacite du 13 janvier 2025 (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34) :

2025ACBFC2

Formulaire PLU :

[BFC-2025-4614 PDF - 678.8 ko](#)

Consultable sur :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-conformes-de-la-mrae-bourgogne-franche-comte-a1219.html>

Cordialement,

Pour la MRAe BFC,

--

**Frédérique SEGOND**

Chargée de procédures administratives


Service Transition Ecologique (STE)


Département Evaluation Environnementale (DEE)


DREAL Bourgogne-Franche-Comté

5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANÇON cedex

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

 <b>PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b>  <i>Liberté</i>  <i>Égalité</i>  <i>Fraternité</i>	<b>Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement</b>
--	---

 A partir du 26 novembre 2024, les modalités de saisine de l'autorité environnementale (MRAe et Préfet de région) évoluent. Le dépôt des dossiers se fera sur le site [evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr](http://evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr) sur lequel vous devrez créer un compte afin d'y saisir votre demande.

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

***En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale***

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Commune de DANJOUTIN
SIRET/SIREN
21900032000016
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
MAIRIE, RUE DOCTEUR JACQUOT 90400 DANJOUTIN
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Daniel FORMET, Maire
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Stéphanie WEBER Directrice Générale des Services
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
MAIRIE, RUE DOCTEUR JACQUOT 90400 DANJOUTIN 03.84.28.28.53 // <a href="mailto:sweber@mairiedanjoutin.fr">sweber@mairiedanjoutin.fr</a>

<b>2. Identification du PLU</b>
<b>2.1</b> Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
<b>2.2</b> Intitulé du document
PLU de Danjoutin
<b>2.3</b> Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
PLU approuvé le 18/04/2006 Modification 26/02/2007 Modification simplifiée 28/01/2015 Mise en compatibilité 22/07/2015 Mise en compatibilité 11/12/2023 <b>Document en vigueur consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme</b>
<b>2.4</b> Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Commune de Danjoutin (90)
<b>2.5</b> Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Cf. carte de l'annexe 2 : - Localisation des secteurs concernés et sensibilité environnementale Les zooms avant/après sont intégrés au dossier modification.

<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET BFC 16 septembre 2020
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCoT du Territoire de Belfort, approuvé le 27/02/2014, modifié le 30/06/2015
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SAGE Allan (approuvé par arrêté interpréfectoral le 28/01/2019) PPA Aire urbaine Belfort-Montbéliard 21/08/2013 PCAET Grand Belfort Communauté d'Agglomération (en cours) – PCET CAB (13/12/2012)

PPRi du bassin de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise (2012, en cours de révision)

### 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU

Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration

- Oui  
 Non

~~Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

L'approbation du PLU en 2006 est antérieure à ces procédures

~~Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?~~

- Oui  
 Non

~~Si oui, préciser la date de l'actualisation~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

~~Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

- Oui  
 Non

Toutes les procédures d'évolution du PLU de Danjoutin jusqu'en 2015 n'ont pas fait l'objet d'évaluation environnementale.

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

Seule la dernière procédure (MEC – 11/12/2023) a fait l'objet d'une évaluation environnementale uniquement autour du projet (classement d'un secteur Nf + suppression d'un EBC pour partie).

## 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée

### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

Population totale : 3 611 habitants (INSEE, RP2021)

4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)	563,2 ha			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U*	170,6 ha	30%	170,7 ha	30 %
zones 1 AU	3,7 ha	1 %	3,7 ha	1 %
zones 2 AU	18,1 ha	3%	18,1 ha	3%
zones A	0 ha	0 %	0 ha	0 %
zones N*	370,8 ha	66%	370,7 ha	66 %
Total	563,2 ha	100 %	563,2 ha	100 %

\* la différence de superficie entre la zone U et la zone N résulte de la correction d'une erreur matérielle (reclassement d'une parcelle classée en N en zone U).

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**4.3 Caractéristiques de la procédure**

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

~~Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?~~

~~Oui  
 Non~~

~~Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie
Le règlement évolue et met en place des règles plus permissives par rapport aux limites séparative du secteur UX, dédiés à l'accueil de bâtiments d'activités. La superficie du secteur UX est de l'ordre de 57,1 ha.
<b>4.3.4 La procédure a pour objet :</b>
- de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<del>Si oui, préciser la localisation et la superficie</del>
<del>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</del>
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<del>Si oui, préciser la localisation et la superficie</del>
<del>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</del>
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<del>Si oui, préciser la localisation et les superficies</del>
<del>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</del>
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<del>Si oui, préciser la localisation et les superficies</del>
<del>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</del>
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<del>Si oui, préciser les protections et leurs superficies</del>
<del>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</del>
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<del>Si oui, préciser les protections et leurs superficies</del>
<del>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</del>
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
<del>Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet</del>

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

~~— Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :~~  
 Oui  
 Non

~~Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

**4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)**

~~— Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet~~

~~— Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :~~  
 Oui  
 Non

~~Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

**4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur**

~~— Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la **rubrique 3.1**, intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

~~— Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité~~

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

**4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales**  
 Oui  
 Non

**Si oui, préciser les effets**

~~Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.~~

<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



## Annexe II

Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est impactée au nord-ouest par le périmètre de l'Eglise Sainte Jeanne d'Arc de Belfort.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU classe des boisements en Espaces Boisés Classés (EBC) et la ripisylve de la Savoureuse en éléments du paysage à préserver (L.123-1-5 III 2°) ce qui est en accord avec les actions de la trame verte et bleue du SCoT
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Pelouses du Bois de la Brosse
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux espaces naturels sensibles sont présents sur la commune de Danjoutin : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouse calcaire des Basses Perches</li> <li>- Pelouse du Bois de la Brosse</li> </ul>
Un espace concerné par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;</li> <li>- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;</li> <li>- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU classe la quasi-totalité des boisements de la commune en Espace Boisé Classé (EBC). Ce classement est un héritage d'une pratique couramment employée dans les POS, qui n'est pas forcément corrélé à une grande qualité des boisements.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez

Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## Annexe II

et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur UX, pour lequel la modification permet l'adaptation des règles relatives à l'implantation en limite séparative, se situe en partie dans le périmètre de 500 m lié à la présence de de l'Eglise Sainte Jeanne d'Arc à Belfort.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la zone N, issue du déclassement du secteur Nm, est concerné par l'ENS 'Pelouse calcaire des Basses Perches'.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

### 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

### 7. Autres procédures consultatives

#### 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Avant la mise à disposition du public (qui devrait se dérouler courant février/mars), soit courant décembre-janvier 2025.

#### 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

aucune

#### 7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

- Oui  
 Non

- participation du public par voie électronique

- Oui  
 Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

- Oui

<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités
Mise à disposition du public durant 30 jours, dont les modalités n'ont pas encore été définies par la commune

<b>8. Annexes</b>		
<b>8.1 Annexes obligatoires</b>		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <i>rubrique 2.5</i> ).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
4	<del>Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i></del>	<input type="checkbox"/>
<b>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant</b>		
<del>Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent</del>		
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Danjoutin	le,	
		08/11/2024	
Nom	FORMET	Prénom	Emmanuel
Qualité	Maire		

Signature

